



MARIAGE À L'ÉTRANGER, MODE D'EMPLOI

S'unir dans la ville de ses rêves ou sur une plage exotique... L'idée est séduisante mais ne s'improvise pas. Le mariage au-delà des frontières nécessite différentes démarches administratives à prendre en compte. Notre quid de l'organisation. Par Inès Matsika



LES FORMALITÉS Avant le jour J : la publication des bans est impérative, conformément à l'article 63 du Code civil. Pour cela, deux mois avant la date du mariage à l'étranger, vous devez envoyer un courrier à l'ambassade ou au consulat de France du pays où sera célébrée votre union. Pas juste une simple lettre mais un véritable dossier comprenant notamment une copie de vos actes de naissance datant de moins de trois mois, un justificatif de domicile et un justificatif de nationalité française. Attention : la liste complète des documents dépend de chaque pays, il est donc préférable de se renseigner en amont. L'ambassade ou le consulat procédera à la publication des bans qui aura lieu à la mairie du lieu de votre habitation. Une fois cette étape passée, l'autorité vous délivrera un certificat de capacité de mariage. Autrement dit, le feu vert pour vous unir à l'étranger ! Après le jour J : ça y est, vous vous êtes mariés, les pieds dans l'eau et sous les cocotiers. Félicitations ! Mais, pour être réellement considérés comme « mari et femme » en France, vous devez repasser par la case « ambassade ou consulat ». Demandez à l'une de ces autorités de procéder à la transcription de l'acte de mariage sur l'état civil français. Vous pourrez ensuite obtenir un livret de famille ainsi que des copies certifiées conformes de votre acte de mariage (comptez quarante jours à trois mois pour recevoir ces documents) www.diplomatie.gouv.fr

LES INVITÉS Avant d'opter pour un mariage à l'étranger, vous devez réfléchir à ce que cela implique pour vos invités. Dans la plupart des cas, vos convives prendront à leur charge le coût du déplacement et du logement. Posez-vous la question de savoir combien parmi eux pourront l'assumer. En général, les mariages à l'étranger ne comptent pas plus d'une vingtaine de personnes. Celles qui répondront présentes se chargeront de leur réservation. Bon à savoir : plus vos invités réservent rapidement, plus les tarifs seront avantageux. De votre côté, vous prendrez en charge les transports le jour J. Enfin, si vous décidez de tout payer, précisez-le sur le faire-part.

LA CÉRÉMONIE Certains pays permettent de combiner office civil et religieux en une fois, ce qui simplifie les choses. Mais sachez que, dans tous les cas de figure, la cérémonie est célébrée par un officier local dans sa propre langue. Si vous faites appel à un wedding planner, il se chargera d'engager un interprète sinon vous aurez peut-être la chance de tomber sur un officier francophone avec un petit accent... *So charming !* Comme pour un mariage traditionnel, choisissez vos témoins parmi vos convives. Mais, pour une cérémonie intimiste, demandez à votre photographe et à la coordinatrice du mariage d'endosser ce rôle. ■



POUR LE FUN : LE MARIAGE À LAS VEGAS

Fun, romantique, décalé et glamour : le mariage à Las Vegas continue de faire fantasmer de nombreux couples. Si, comme eux, vous rêvez de vous unir devant le sosie d'Elvis ou dans une chapelle rétro, suivez le guide !

UN JEU D'ENFANT

C'est connu de tous : les formalités pour s'unir à Vegas sont très simples ! Pas de publication de bans et encore moins de délai d'attente. Vous pouvez décider de vous marier le matin et avoir la bague au doigt l'après-midi ! Il suffit de vous rendre au County Court House de Los Angeles pour obtenir une licence de mariage. Vous devrez présenter votre passeport, un acte de naissance prouvant votre majorité et vous acquitter de la modique somme de 55 \$. Ensuite, n'importe quel officiant pourra vous marier, en présence d'un témoin. Pas de panique si vous n'en avez pas, la chapelle peut vous en fournir un ! À la fin de la cérémonie éclair, vous recevrez un « *marriage certificate* » coûtant 4 \$. Pour que le mariage soit valide en France, demandez au Clark County Recorder un certificat de mariage (10 \$) et communiquez-le au consulat de France à Los Angeles pour qu'il enregistre le mariage en France. Vous devrez patienter trois à six mois pour recevoir votre livret de famille.

County Court House

201 Clark Avenue, Las Vegas NV 89155-1603
www.co.clark.nv.us/clerk/Marriage_Information.htm

Clark County Recorder Marriage Bureau

201 Clark Avenue, Las Vegas, NV 89155-1603
Tél. : +1 702 671-0600
www.co.clark.nv.us/recorder/recindex.html



ILS L'ONT FAIT!

Deux tourtereaux s'envolent
vers la Grèce pour célébrer leur idylle.
Récit de leur divine aventure.



Ingrid et Cyril se disent « oui » dans la plus stricte intimité. Un duo devant l'éternel.



Les célèbres toits des églises grecques, signature des Cyclades.



NOMS
Ingrid et Cyril

ÂGE
33 et 35 ans

LA RENCONTRE
Lors de vacances au bord de la mer, des amis communs les présentent. C'était un 10 août. Dix-sept ans plus tard, ils se disent « oui » un 10 août...

DATE DU MARIAGE
Le 10 août !

LIEU
Santa Irini,
sur l'île de Santorin

Nombre d'invités : Zéro !
Ingrid et Cyril ne souhaitent pas imposer le coût d'un déplacement à leurs proches. Ils décident de s'envoler en Grèce avec leurs enfants pour un mariage en toute intimité.

Le choix du mariage à l'étranger : Après dix-sept ans de relation et deux enfants, Ingrid et Cyril se sentent enfin prêts pour se marier... mais pas de manière traditionnelle ! Ils se sentent en décalage avec les cérémonies usuelles et veulent surtout marquer d'une pierre blanche cette journée en organisant quelque chose d'exceptionnelle. Partir à l'étranger leur semble une évidence pour réaliser ce vœu et vivre le jour J en toute intimité.

L'organisation : Après des recherches sur internet pour trouver un pays où ils peuvent organiser une cérémonie civile reconnue en France, ils portent leur choix sur la Grèce. Ils font confiance à l'agence de wedding planner « Jarretièrre in the Air » qui se charge de tout mettre en place sur l'île de Santorin.

Les formalités : Complexes ! Les documents à fournir ne doivent pas être datés de plus de trois mois. Ingrid et Cyril ont donc procédé aux démarches trois mois avant le jour J ! Il faut surtout jongler entre les administrations grecques et françaises. Sans l'aide du wedding planner, Stéphanie Bouzats, le couple reconnaît qu'il aurait eu du mal à s'en sortir.



Centre de table délicatement fleuri.



Un cadre magnifique, tout de blanc vêtu, accueille le mariage d'Ingrid et Cyril.

La cérémonie : Idyllique ! Elle se déroule à 19 h 30, au bord d'une falaise durant le coucher du soleil. Le couple s'y rend en deux temps, lui d'abord et elle, ensuite, pour se réserver la surprise de leur tenue. Accompagnés d'un traducteur (car la cérémonie a lieu en grec !), Ingrid et Cyril vivent quinze minutes intenses devant l'officiant. À la fin de la cérémonie, ils se rendent en famille dans un restaurant sélectionné avec soin.



Les temps forts : Le couple vit un moment très fort au moment de l'échange des alliances. Une anecdote qui les fait sourire : pour accéder au restaurant qui se situe dans une rue piétonne, ils doivent abandonner la voiture et marcher. Tous les passants les applaudissent et les félicitent. Chaleur, joie et convivialité : un instant inoubliable !

Leurs conseils aux futurs mariés : Faire appel à un wedding planner ! C'est la condition sine qua non pour se lancer dans une telle aventure et ne pas vivre le stress des démarches administratives. Avec le recul, ils se rendent compte que rien n'aurait été possible sans leur ange gardien ! Il faut aussi s'y prendre tôt. Six à huit mois sont nécessaires pour tout organiser.

Contact :
Jarretière in the Air
Tél.: 06 76 88 19 55
www.jarretiereintheair.com



Des mariés
heureux dans un
cadre empli de
sérénité.



Les mariés savourent
le spectacle divin
du coucher de soleil.